

# Est-il nécessaire de partager la même morale quand on vit dans une société multiculturelle ?

Y a-t-il un minimum moral permettant aux différentes cultures de cohabiter paisiblement ? Peut-il se fonder sur le simple constat des différences ou doit-il s'appuyer sur un projet de société ? Dans une société qui a fait le choix du multiculturalisme, y a-t-il des comportements dont on peut dire qu'ils sont « asociaux » ? Une société qui prétend reposer sur des valeurs universelles n'impose-t-elle pas les valeurs de sa propre culture ?

## Quelques pistes

### **Ce qui semble nécessaire n'est pas forcément possible**

La question n'est pas tant de savoir si un minimum moral commun est nécessaire au fonctionnement d'une société multiculturelle. Nous en ressentons tous la nécessité, à moins que la conscience de cette nécessité soit elle-même un fait culturel propre à l'occident. Il s'agit de savoir s'il est seulement possible d'en établir un.

Cette nécessité va-elle de soi ou doit-elle faire l'objet d'un dialogue entre les cultures. Toutes les cultures considèrent-elles la paix civile comme la condition minimale du vivre ensemble ? Le conflit n'est-il pas la seule forme possible d'un vivre ensemble multiculturel ?

Dans un monde où c'est « à chacun sa vérité », est-il encore possible de fonder une morale ou une éthique sur quoi que ce soit d'universel qui puisse s'imposer à tous : Dieu, la nature, la raison, l'ordre symbolique. Il semble que cette réflexion nous ramène à Kant et à sa conception rationnelle de l'universel. En terme kantien : est-il encore possible de déterminer par une démarche transcendantale les conditions de possibilité a priori d'une morale ou d'une éthique universelles ? Le pari sur un minimum universel commun (chez Kant : la Raison avec ses limites propres) n'est-il pas un trait particulier à notre culture occidentale ?

Au niveau du multiculturalisme vécu au quotidien, l'augmentation de ce qu'on appelle les « incivilités » est-elle seulement le fait d'individus « asociaux » ou bien est-ce dû au fait que les règles de la civilité ordinaire sont remises en cause par la cohabitation dans un même espace de cultures dont les conceptions de la civilité ne sont pas conciliables ?

### **Ce que fait Kant et là où ça coince :**

La visée d'une vie bonne propre à un individu est-elle généralisable ? La visée d'une vie bonne propre à une culture particulière est-elle généralisable ? Que ce soit entre individus ou entre communautés, comment articuler des visées différentes au sein d'un espace commun ? Est-il souhaitable que ce que je désire soit désirable par tous ? La visée d'une vie bonne relève-t-elle de la norme ? Le Bien est-il le même pour tous ?

Kant en fait trop. Il en demande trop à la Raison, notamment en ce qui concerne sa capacité à réguler le désir. Une Raison totalitaire ?

La Raison comme principe régulateur et la Raison comme principe unificateur et conformateur ?

### **Le minimalisme des 10 commandements et de la déclaration de 1789 :**

Par rapport à la déclaration d'indépendance des Etats-Unis : le besoin de définir la liberté, comme si cela n'était pas si « évident » que cela. S'inspire de Kant, mais en retrait : une version négative ou minimale de l'impératif catégorique. Non pas faire seulement ce que tout le monde pourrait faire, mais ne rien faire qui nuise à autrui.

Tout ce qui ne nuit pas à autrui : une ouverture. Laisse la place au désir mais en délimite négativement l'espace d'expression. La liberté, ça n'est précisément pas pour tout le monde pareil. Interdit la prédation du bien d'autrui, ouvre sur la possibilité de créer mon propre bien, mais laisse le champ du possible sans autre norme que ma seule initiative.

« L'Être Suprême » : suppose l'Être comme animé d'une dynamique créatrice de diversité et de pluralité. Suppose que je puisse produire (en non pas accaparer) l'objet de mon propre désir (mon Bien et mes biens) sans que ça nuise (tuer, voler, mentir, convoiter le bien d'autrui) à autrui. Suppose que le Monde soit un jeu à somme non nulle (tout le monde peut gagner). Suppose que l'Être soit non seulement animé d'un principe régulateur ou normatif mais aussi d'une dynamique créatrice (Théorie de l'Évolution).

On voit bien comment ça s'articule avec les définitions de Ricœur : le « ne pas nuire » est le domaine de la morale qui vaut pour tout le monde, l'expression de la liberté tendue vers une vie bonne celui de l'éthique qui vaut différemment pour chacun. Ricœur comme Lapeyre n'ignorent pas les conflits qui peuvent intervenir entre ces deux dimensions.

### **Peut-on étendre l'éthique au sens de Ricœur et Lapeyre à une communauté ?**

Interactions entre la morale et l'éthique.

Peut-on définir une « communauté » comme l'ensemble des personnes qui partagent la même conception de la « vie bonne » ? Comme l'ensemble des personnes qui partagent la même conception des contraintes nécessaires à la paix civile ?

Y a-t-il des conceptions de la vie bonne qui excluent le principe du respect ? Le principe moral du respect est-il universel ? Vaut-il pour ceux qui sont en dehors de la communauté (les barbares) ? Une communauté peut-elle imposer sa conception de la vie bonne comme une norme ?

### **« We be of one blood, thou and I » - « Nous sommes du même sang toi et moi »**

(R.Kipling – Mowgli)

Après la disparition des principes transcendants, sur quoi et comment peut-on se mettre d'accord ?

En aucun cas des certitudes absolues, mais des paris reconnus par convention comme le meilleur parti à prendre. Le pari est le seul accès possible à la transcendance, c'est-à-dire aux conditions a priori d'un vivre ensemble.

## Références

### Paul Ricœur : l'éthique et la morale

« *Qu'en est-il maintenant de la distinction proposée entre éthique et morale ? Rien dans l'étymologie ou dans l'histoire de l'emploi des deux termes ne l'impose. L'un vient du grec, l'autre du latin ; les deux renvoient à l'idée intuitive de mœurs, avec la double connotation que nous allons tenter de décomposer, de ce qui est estimé bon et de ce qui s'impose comme obligatoire. C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte... On reconnaîtra aisément dans la distinction entre visée et norme l'opposition entre deux héritages, un héritage aristotélicien, où l'éthique est caractérisée par la perspective téléologique<sup>1</sup>, et un héritage kantien où la morale est définie par le caractère d'obligation de la norme, donc par un point de vue déontologique<sup>2</sup> »*

Tout en distinguant l'éthique et la morale, Ricœur définit le terrain commun à l'éthique et à la morale de façon dynamique en affirmant :

- 1) *la primauté de l'éthique sur la morale ;*
- 2) *la nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la norme ;*
- 3) *la légitimité d'un recours de la norme à la visée, lorsque la norme conduit à des impasses pratiques. »*

(Paul Ricœur - Soi-même comme un Autre, Paris, Seuil l'ordre philosophique, 1990, p. 200.)

### Michel Lapeyre : l'éthique et la morale

Pour le psychanalyste Michel Lapeyre, l'éthique ne s'exerce jamais qu'« *au cas par cas, c'est-à-dire sans qu'il y ait un "tous les mêmes" ni un "pareil pour tous."* » « *On fait la morale à quelqu'un, à partir de maximes universelles : il n'en est pas de même pour l'éthique où c'est exactement le contraire, on part du cas de quelqu'un pour soutenir sa démarche éthique. La morale, c'est le fauteuil du moi, l'éthique, c'est le pas du sujet... Voilà pourquoi la morale est toujours individualiste même si elle s'appuie, se justifie, dans le conformisme social, et voilà pourquoi l'éthique est relative au lien social, tout en faisant valoir ce qui est a-social.* » « *L'Autre manque, Dieu n'existe pas et du coup, n'en déplaît aux uns et aux autres, plus rien de ce qui est permis ou interdit ne tient tout seul... Ce qui reste alors au sujet, c'est le souci et le soin de s'autoriser. Aucune chance pour lui d'y parvenir s'il attend de l'Autre qu'il vienne régler son pas à lui : il est tout seul pour ça. Aucune chance non plus d'y parvenir s'il ignore, s'il veut ignorer que son pas ouvre, peut ouvrir, la marche à d'autres. S'il est seul, il n'est pas le seul : présomption qui est fatale, à lui comme aux autres autour de lui. C'est même parce qu'il se sait seul qu'il peut ne pas se croire le seul. Ici, encore une fois, point de norme mais un lien social à faire vivre, à animer.* » (Université Toulouse-Le Mirail 2006)

### Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

« Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique,

---

<sup>1</sup> La **téléologie** est l'étude des causes finales, de la finalité. Exemple : Lamarck dans sa *Philosophie Zoologique* donne un célèbre exemple d'intervention de cause finale (qui se révéla par la suite scientifiquement invalide) : l'herbe étant rare dans la savane, la girafe doit atteindre le feuillage des arbres pour se nourrir, dès lors l'habitude soutenue et l'effort pour l'atteindre entraînent un allongement de ses pattes avant et de son cou au fil des générations.

<sup>2</sup> L'**Éthique déontologique** (dérivé d'un mot grec signifiant « obligation » ou « devoir ») est la théorie éthique qui affirme que chaque action humaine doit être jugée selon sa conformité (ou sa non-conformité) à certains devoirs.

en soient plus respectés ; **afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.**

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, **en présence et sous les auspices de l'Être suprême**, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

**Art. 1er.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Art. 2.** Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

**Art. 3.** Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui :** ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

## **Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique**

(Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique)

Traduction française de Thomas Jefferson

1776

« Lorsque dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; **ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur.** Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. »

( *We hold these Truths to be self-evident, that all Men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty, and the pursuit of Happiness* )

## **Les dix commandements (Exode 20.1-26)**

Alors Dieu prononça toutes ces paroles : **« Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir d'Égypte, de la maison d'esclavage.**

1 Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi.

2 Tu ne te feras pas de sculpture sacrée ni de représentation de ce qui est en haut dans le ciel, en bas sur la terre et dans l'eau plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne les serviras pas ...

3 Tu n'utiliseras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, à la légère, car l'Éternel ne laissera pas impuni celui qui utilisera son nom à la légère.

4 Souviens-toi de faire du jour du repos un jour saint. Pendant 6 jours, tu travailleras et tu feras tout ce que tu dois faire. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel\*, ton Dieu. Tu ne feras aucun travail, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton esclave, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui habite chez toi. En effet, en 6 jours l'Éternel \*a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et \*il s'est reposé le septième jour. Voilà pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et en a fait un jour saint. »

5 Honore ton père et ta mère afin de vivre longtemps dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.

6 Tu ne commettras pas de meurtre.

7 Tu ne commettras pas d'adultère.

8 Tu ne commettras pas de vol.

9 Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

10 **« Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni quoi que ce soit qui lui appartienne. »**

**Lévitique 19 : 18.** Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. **Tu aimeras ton prochain comme toi-même.** Je suis l'Éternel\*. (Littéralement : « c'est toi-même »)

\* Ce que le traducteur traduit par « l'Éternel » est en fait le nom propre de la divinité instituante.

## Emmanuel Kant – l'impératif catégorique

« Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. »

Kant, Métaphysique des moeurs

« Handle nur nach derjenigen Maxime, durch die du zugleich wollen kannst, dass sie ein allgemeines Gesetz werde. »

« Handle so, als ob die Maxime deiner Handlung durch deinen Willen zum allgemeinen Naturgesetz werden sollte. »

« Handle so, dass du die Menschheit, sowohl in deiner Person, als in der Person eines jeden andern, jederzeit zugleich als Zweck, niemals bloß als Mittel brauchst. »

## Slavov Zizek – La haine de la jouissance de l'autre

**On impute toujours à l'« autre » une jouissance excessive : il (elle) veut nous dérober notre jouissance (en ruinant notre mode de vie), et/ou a accès à quelque jouissance secrète, perverse.**

Bref, ce qui nous dérange vraiment chez l'« autre », c'est la façon particulière qu'il a d'organiser sa jouissance, et précisément le surplus, l'« excès » qui est le sien ... . Le paradoxe essentiel en l'affaire est que notre Chose est conçue comme inaccessible à l'autre et à la fois menacée par lui ..., ce qui n'empêche pas que l'idée en soit insupportable. **Le fondement de l'incompatibilité entre les positions subjectives d'ethnies différentes ne réside donc pas dans la différence de structure de leurs identifications symboliques. Ce qui résiste absolument à l'universalisation est plutôt la structure particulière de leur relation à la jouissance :**

" ( ... ) *Qu'est-ce qui fait que cet Autre est Autre ? Qu'est-ce qui fait qu'on le hait, qu'on le hait dans son être ? C'est la haine de la jouissance de l'Autre ..., la haine de la façon particulière dont l'Autre jouit (...). La question de la tolérance ou de l'intolérance ne vise pas du tout le sujet de la science ou des droits de l'homme. Elle se place à un autre niveau, qui est celui de la tolérance ou de l'intolérance à la jouissance de l'Autre, de l'Autre en tant qu'il est foncièrement celui qui me dérobe la mienne. Nous savons nous, psychanalystes - que le statut fondamental de l'objet est d'avoir de toujours été dérobé par l'Autre. ... Si le problème a l'air insoluble, c'est que l'Autre est Autre à l'intérieur de moi. A cet égard, la racine du racisme est la haine de ma propre jouissance. Il n'y a pas d'autre jouissance que la mienne propre. Et si l'Autre est à l'intérieur de moi en position d'extimité, c'est aussi bien ma haine propre. » \**

\* J. Jacques-Alain Miller, « Extimité », cours du Département de psychanalyse de l'Université de Paris VIII (inédit), leçon du 27 novembre 1985. \*\* In "L'Intraitable"- Paris- Anthropos 1993, p. 139

# ETHIQUE

Liberté

Le souci et le soin de s'autoriser  
Désir, visée, vocation

Bien  
au delà de la norme

Je,  
Moi  
Soi,  
Individuel  
Personnel

au cas par cas

de l'a-social vers le social

Responsabilité  
Risque



# MORALE

Contrainte

préscriptions et proscptions

Bien et Mal  
Norme

Nous  
On,  
Collectif  
Social  
Universel

Pareil pour tous

du social vers l'a-social

Conformité  
Confort



# ETHIQUE

Liberté

Le souci et le soin de s'autoriser  
Désir, visée, vocation

Bien  
d'au delà de la norme  
pour autrui

Je,  
Moi  
Soi,  
Individuel  
Personnel

au cas par cas

de l'a-social vers le social

Responsabilité  
Risque



# MORALE

Dix Commandements

Contrainte négative

Interdit

Mal = Visée du Bien d'autrui

Chacun  
Nous  
On,  
Collectif  
Social  
Universel

Pareil pour tous

du social vers l'a-social

Conformité  
Confort

